

**Ville d'IFS**



**BUDGET PRIMITIF 2024**

**NOTE DE PRESENTATION  
BREVE ET SYNTHETIQUE**

---

## Préambule

---

En vertu de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note du budget primitif 2024, disponible sur le site internet de la Ville et consultable en mairie, répond à cette obligation.

Elle a vocation à synthétiser et rendre accessible les données financières issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires. Depuis l'an dernier, la commune a opté pour la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 mars 2024 a été l'occasion de rappeler le contexte financier dans lequel est élaboré le budget primitif 2024.

La construction du budget s'inscrit cette année encore dans un contexte particulièrement difficile compte tenu de la tension inflationniste des prix de l'énergie et des matières premières, inflation qui pèse aussi sur la révision des prix des marchés publics et les différentes assurances.

Le budget 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 086 564.35 €, soit 14 798 323.01 € en section de fonctionnement (dont 2 332 180.69 € d'excédent reporté) et 5 288 241.34 € en section d'investissement (dont 2 033 190.21 € provenant de la section de fonctionnement).

Les écritures réelles donnent lieu à l'émission de titres et de mandats avec encaissement et décaissement de fonds et les écritures d'ordre ne donnent lieu ni à encaissement et décaissement de fonds (amortissements, sortie du patrimoine, plus ou moins-value lors d'une cession et virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).

Concernant les dépenses imprévues suite au changement de nomenclature comptable, il a été décidé de ne rien inscrire sur ce chapitre car les chapitres de dépenses imprévues sont non dotés de crédits de paiements et ils ne participent pas à l'équilibre budgétaire. Une fongibilité des crédits est prévue en M57 dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour chacune des sections.

---

## Les résultats de l'exercice 2023

---

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	12 302 904,92 €	4 502 985,14 €	16 805 890,06 €
Recettes	13 418 913,45 €	6 703 741,70 €	20 122 655,15 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 116 008,53 €</b>	<b>2 200 756,56 €</b>	<b>3 316 765,09 €</b>
Résultat antérieur reporté	1 216 172,16 €	- 167 566,35 €	1 048 605,81 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>2 332 180,69 €</b>	<b>2 033 190,21 €</b>	<b>4 365 370,90 €</b>
Restes à réaliser dépenses		- 321 413,33 €	- 321 413,33 €
Restes à réaliser recettes		374 402,61 €	374 402,61 €
<b>SOLDE DES RAR</b>		52 989,28 €	52 989,28 €
<b>RESULTAT CUMULE AVEC RAR</b>	<b>2 332 180,69 €</b>	<b>2 086 179,49 €</b>	<b>4 418 360,18 €</b>

Les résultats sont favorables cette année avec un résultat cumulé en section de fonctionnement de 2 332 180.69 € et de 2 033 190.21 € en section d'investissement.

Le projet de budget 2024 qui est présenté traduit les options retenues au cours du débat d'orientations budgétaires et s'inscrit dans la continuité des exercices précédents en matière de stratégie budgétaire.

Il présente comme principales caractéristiques :

- Une fiscalité inchangée ;
- La poursuite des efforts nécessaires au maintien de la capacité d'épargne ;
- Un recours à l'emprunt limité ;
- Un niveau d'investissement maintenu pour réaliser le programme du mandat tout en priorisant la réalisation d'opérations d'investissement qui favorisent la transition énergétique et la réduction des dépenses énergétiques ;
- En matière de fonctionnement, le maintien d'un service public de qualité malgré l'augmentation des charges de gestion courante.

Elaboré en tenant compte de la nécessité de maintenir les équilibres financiers, le budget présenté offre des moyens de développer une offre de services publics de qualité en faveur des habitants et de répondre aux besoins de la commune en matière d'équipements.

Le résultat global et celui de la section d'investissement sont positifs. Il n'est pas nécessaire d'affecter au 1068, les résultats de chaque section étant reportés automatiquement.

## Equilibre général du budget primitif 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles	12 395 442,32 €	Dépenses réelles	14 478 323,01 €
Opérations d'ordre	70 700,00 €	Opérations d'ordre	320 000,00 €
Résultat reporté (N-1)	2 332 180,69 €	Virement à la section d'investissement	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 798 323,01 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 798 323,01 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Opérations réelles	2 460 648,52 €	Opérations réelles	4 796 128,01 €
Restes à réaliser 2023	374 402,61 €	Restes à réaliser 2023	321 413,33 €
Opérations d'ordre et patrimoniales	420 000,00 €	Opérations d'ordre et patrimoniales	170 700,00 €
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	Résultat reporté (N-1)	0,00 €
Excédent d'investissement	2 033 190,21 €	Excédent d'investissement capitalisé	- €
Résultat reporté			
<b>TOTAL</b>	<b>5 288 241,34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 288 241,34 €</b>

Les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées avec une hausse de 3.78% par rapport à 2023, ce qui traduit un véritable effort de maîtrise des dépenses courantes dans un contexte difficile d'augmentation des prix.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il s'agit de l'ensemble des dépenses dites « réelles ».

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La section de fonctionnement comporte également des recettes et des dépenses d'ordre. Les recettes d'ordre sont constituées des reprises sur amortissement des subventions transférables. Les dépenses d'ordre sont, quant à elles, caractérisées par les dotations aux amortissements (qui permettent le remplacement des immobilisations qui se déprécient), ainsi que par le virement à la section d'investissement.

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

Les opérations réelles génèrent un impact direct sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs. A l'inverse, les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'État, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueils de loisirs...).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 14 478 323.01 € et sont financées par les recettes réelles de fonctionnement.

**L'excédent dégagé sur l'exercice comptable 2023 est de 2 332 180.69 €.**

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevèrent à 14 727 623,01 € avec un excédent de 2 332 180,69 € (+3,93% par rapport au budget 2023) et se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	BP 2023 + DM	BP 2024	Evolution en %
Excédent de fonctionnement	1 216 172,16 €	2 332 180,69 €	91,76%
013 Atténuations de charges	75 000,00 €	97 600,00 €	30,13%
70 Produits des services	1 040 125,00 €	1 194 707,00 €	14,86%
73 Impôts et taxes (sauf le 731)	327 535,00 €	327 632,00 €	0,03%
731 Fiscalité locale	6 771 688,00 €	6 944 020,00 €	2,54%
74 Dotations et participations	3 794 534,00 €	3 722 886,08 €	-1,89%
75 Autres produits de gestion courante	134 958,00 €	98 638,24 €	-26,91%
76 Produits financiers	7 448,00 €	5 959,00 €	-19,99%
77 produits spécifiques	803 200,00 €	4 000,00 €	-99,50%
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>14 170 660,16 €</b>	<b>14 727 623,01 €</b>	<b>3,93%</b>
Recettes d'ordre	124 149,50 €	70 700,00 €	-43,05%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>14 294 809,66 €</b>	<b>14 798 323,01 €</b>	<b>3,52%</b>

L'excédent de fonctionnement est en hausse de **91.76%**, cela s'explique notamment par la cession du bâtiment Alternat 'ifs pour un montant de 800 000 €.

A noter que les recettes complémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Bonus des Territoires sont estimées à la baisse comme expliqué plus loin.

**Chapitre 70 : Produits des services et du domaine.** Ce chapitre correspond aux recettes générées notamment par les diverses redevances et droits des services. Il comprend notamment les concessions funéraires, les droits de place des marchés, les redevances d'occupation du domaine public, les participations des usagers aux différents services d'accueil (restauration scolaire, centre de loisirs, garderies, crèche, Atelier 860, école de musique et de danse, spectacles culturels) et le remboursement par Caen la mer des agents mis à disposition.

Ce chapitre enregistre une hausse de 14.86%. La mise à disposition ascendante des services augmente de 39.64 % en recette mais une dépense sera comptabilisée parallèlement sur le compte 673 titres annulés sur exercices antérieurs à la suite d'une erreur de calcul sur les deux derniers trimestres. Il convient en effet d'annuler les titres émis sur 2023 et de les réémettre sur 2024. Les redevances des services sont toujours difficiles à estimer avec les opérations de rattachement en fin d'exercice et le retard accumulé parfois dans l'émission des titres. Un nouveau paramétrage a été réalisé afin d'intégrer directement les écritures et les pièces justificatives du logiciel dédié au portail famille vers le logiciel de comptabilité. Ce paramétrage devrait améliorer considérablement la gestion sur ces lignes comptables.

## Chapitre 70 - Tableau récapitulatif :

ARTICLES		BP 2023	BP 2024	Variation en %
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	22 000,00 €	22 000,00 €	0,00%
70321	Droits de location sur la voie publique	2 500,00 €	3 000,00 €	20,00%
70323	Redevance d'occupation du domaine public	38 000,00 €	45 500,00 €	19,74%
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	68 000,00 €	97 500,00 €	43,38%
70632	A caractère de loisirs	128 000,00 €	140 000,00 €	9,38%
7067	Redevances et droits des services	391 000,00 €	387 300,00 €	-0,95%
706888	Autres	148 000,00 €	176 000,00 €	18,92%
70846	au Groupement à Fiscalité Propre de rattachement	183 625,00 €	256 407,00 €	39,64%
70873	Par le CCAS/CIAS	47 000,00 €	55 000,00 €	17,02%
70876	par le GFP de rattachement	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00%
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>1 040 125,00 €</b>	<b>1 194 707,00 €</b>	<b>14,86%</b>

**Chapitre 73 : Impôts et taxes.** Ce chapitre regroupe les recettes fiscales : taxe d'habitation, taxe foncière, Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), fonds national de garantie individuelle des ressources, Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (PFIC), taxe sur les pylônes électriques, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure et droits de mutation.

## Chapitre 73 - Tableau récapitulatif :

ARTICLES		BP 2023	BP 2024	Variation en %
73212	Dotation de solidarité communautaire	115 696,00 €	115 693,00 €	0,00%
73221	FNGIR	75 306,00 €	75 306,00 €	0,00%
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	136 533,00 €	136 633,00 €	0,07%
<b>73</b>	<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES sauf 731</b>	<b>327 535,00 €</b>	<b>327 632,00 €</b>	<b>0,03%</b>
ARTICLES		BP 2023	BP 2024	Variation en %
73111	Impôts directs locaux	5 931 625,00 €	6 090 583,00 €	2,68%
73118	Autres contributions directes	- €	20 000,00 €	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	370 000,00 €	290 000,00 €	-21,62%
73132	Taxe sur les pylônes électriques	72 063,00 €	78 400,00 €	8,79%
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	200 000,00 €	275 000,00 €	37,50%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	190 000,00 €	190 037,00 €	0,02%
7318	Autres	8 000,00 €	- €	-100,00%
	<b>TOTAL 731 FISCALITE LOCALE</b>	<b>6 771 688,00 €</b>	<b>6 944 020,00 €</b>	<b>2,54%</b>

L'évolution des recettes est principalement liée à la revalorisation des bases d'imposition des impôts dits « ménages » (+2.68). Les bases d'imposition sont revalorisées chaque année par l'Etat via l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Celui-ci est calculé depuis 2018, comme l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre les mois de novembre 2023 et novembre 2022. Il s'établit à 3.9% pour 2024. Le taux de revalorisation de 2023 était de 7.1%.

Dans le contexte difficile qui pèse déjà sur les ménages, il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'imposition en 2024 par la Ville.

Le marché immobilier ayant subi en 2023 une baisse du volume des transactions, la plus forte contraction du marché depuis ces dix dernières années, l'inscription budgétaire des droits de mutation est en baisse de 80 000 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité est revue à la hausse. La recette perçue en 2023 pour cette taxe est de 284 544,08 €.

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales prévisionnelles dites « ménages » :

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits de référence
Taxe foncière bâtie	15 621 711	48,47%	16 313 000	48,47%	7 906 911,10 €
Taxe foncière non bâtie	72 795	36,71%	74 000	36,71%	27 165,40 €
Taxe d'habitation	754 107	9,41%	546 000	9,41%	51 378,60 €
					7 985 455,10 €
			Effet coefficient correcteur		-1 894 872,00 €
			<b>Total</b>		<b>6 090 583,10 €</b>

La projection budgétaire pour 2024 a été réalisée en tenant compte du maintien des taux d'imposition de 2023 soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : taux communal	26,37%
Taxe foncière sur les propriétés bâties : taux départemental	22,10%
<b>Total taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>48,47%</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>36,71%</b>
<b>Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)</b>	<b>9,41%</b>

**Chapitre 74 : Dotations et participations.** Ce chapitre regroupe les dotations de l'État (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation, fonds de compensation de la TVA, diverses dotations), les subventions de fonctionnement d'autres collectivités (Région, Département...), les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au fonctionnement des différents services d'accueil de la commune et les compensations d'exonérations fiscales.



## Chapitre 74 - Tableau récapitulatif :

ARTICLES		BP 2023	BP 2024	Variation en %
74111	Dotation forfaitaire des communes	694 607,00 €	701 000,00 €	0,92%
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	1 319 260,00 €	1 359 000,00 €	3,01%
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	82 041,00 €	76 000,00 €	-7,36%
744	FCTVA	7 000,00 €	9 500,00 €	35,71%
74718	Autres	20 110,00 €	14 110,00 €	-29,84%
7473	Départements	46 300,00 €	45 500,00 €	-1,73%
747888	Autres/ 7478222 Caisses d'allocations familiales	1 162 600,00 €	1 047 236,08 €	-9,92%
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	- €	600,00 €	
748312	D.C.R.T.P.	30 277,00 €	30 277,00 €	0,00%
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	418 147,00 €	410 000,00 €	-1,95%
74836	Attribution du fonds départemental	- €	15 527,00 €	
7484	Dotation de recensement	2 062,00 €	2 136,00 €	3,59%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00 €	12 000,00 €	-1,07%
	<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>3 794 534,00 €</b>	<b>3 722 886,08 €</b>	<b>-1,89%</b>

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui constituent le pivot des relations financières de l'État avec les collectivités locales seront en légère augmentation cette année.

Les autres subventions et dotations de l'État inscrites en 2024 concernent principalement le recensement de la population et les titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports).

Les subventions du Conseil départemental du Calvados sont ainsi réparties :

- Participation pour l'utilisation par le collège des installations sportives de la Ville ;
- Subvention de fonctionnement pour l'école municipale de musique et de danse ;
- Subvention pour le Relais Petite Enfance ;
- Participation au REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) de l'Atelier 860.

S'agissant des recettes de la CAF, elles sont inscrites de façon prudentielle. En effet, en 2023, la Ville a perçu les Bonus Territoires selon des modalités basées sur le versement d'un acompte de 70% en année N (à partir d'un prévisionnel fourni par la structure) et d'un solde en N+1 (au vu du bilan de la structure concernée).

L'année 2023, à cet égard, était une année de transition dont la spécificité a pu être constatée au niveau budgétaire : compte tenu de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) en fin d'année 2022, les bonus territoires 2022 n'ont pu être versés qu'en 2023. Par conséquent, ils sont venus majorer de façon exceptionnelle les versements perçus sur cet exercice (acomptes de 70% pour chaque structure), engendrant ainsi une recette globale de financements de la CAF plus importante que celle envisageable sur un exercice budgétaire « classique ».

Pour 2024, les prévisions de ces bonus territoires sont donc à ramener sur une base correspondante à une année « classique » conformément aux modalités de versements prévues au sein de la CTG.

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.** Ce chapitre intègre les revenus des immeubles, le mécénat, la participation du Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (SDEC) aux travaux d'éclairage public et le remboursement par le laboratoire BIORIV de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans le cadre de leur bail d'occupation de locaux municipaux.

**Chapitre 75 - Tableau récapitulatif :**

ARTICLES		BP 2023	BP 2024	Variation en %
752	Revenus des immeubles	50 425,00 €	52 930,24 €	4,97%
756	Libéralités reçues	17 000,00 €	- €	-100,00%
75888	Autres	67 533,00 €	45 708,00 €	-32,32%
76232	par le GFP de rattachement	7 448,00 €	5 959,00 €	-19,99%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	3 200,00 €	4 000,00 €	25,00%
775	Produits des cessions d'immobilisations	800 000,00 €	- €	-100,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>945 606,00 €</b>	<b>108 597,24 €</b>	<b>-88,52%</b>

Il n'est pas prévu cette année de recettes sur le compte 756 - libéralités reçues qui correspond aux recettes de mécénat pour le festival Latitudes qui n'aura pas lieu cette année.

Le compte 75888 est en diminution à la suite de la vente du bâtiment Alternat'ifs pour lequel le remboursement de taxes foncières disparaît.

**Chapitre 76 : Produits financiers.** Ce chapitre regroupe exclusivement le remboursement par la Communauté Urbaine Caen la mer des intérêts de la dette liés au transfert d'un montant d'emprunt pour l'exercice de la compétence voirie et espaces verts. Ce montant est dégressif chaque année.

**Chapitre 76 -Tableau récapitulatif :**

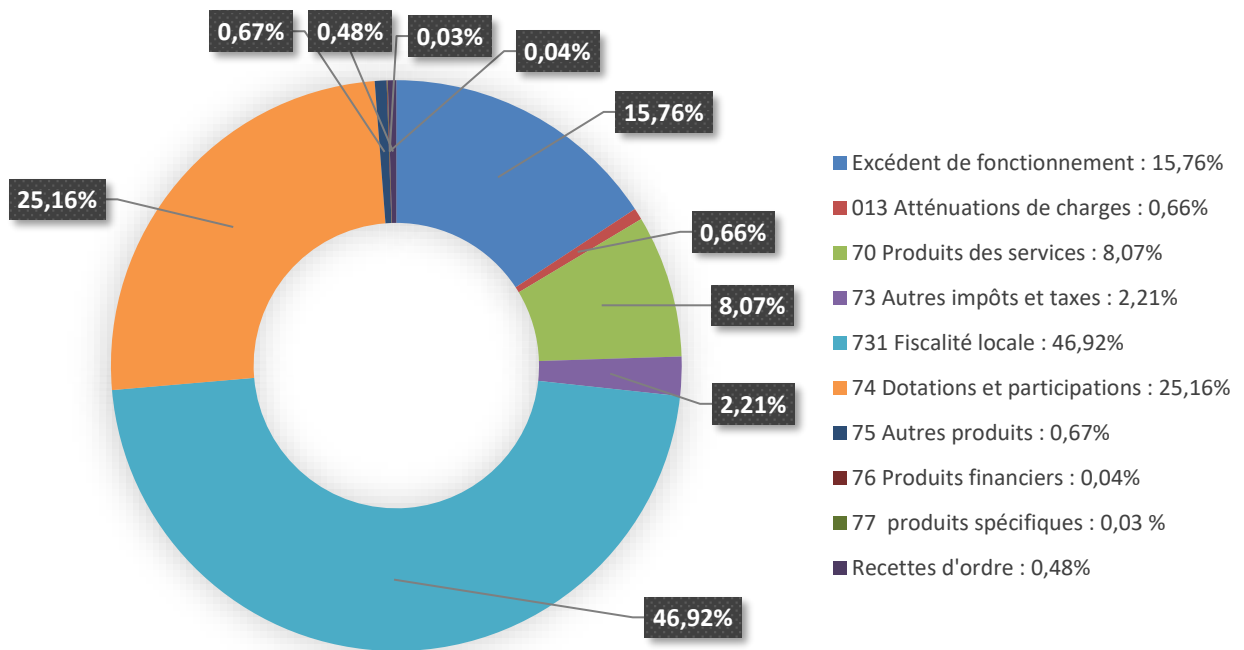
COMPTES		BP 2023	BP 2024
76232	Remboursement d'intérêts d'emprunts par Caen la mer	9 104 €	7 448 €
<b>TOTAL 76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>9 104 €</b>	<b>7 448 €</b>

**Chapitre 013 : Atténuations de charges.** Les indemnités journalières versées par la CPAM pour les arrêts maladie des agents contractuels sont intégrées à ce chapitre ainsi que la part salariale des titres restaurant et le remboursement des décharges syndicales.

**Chapitre 013 - Tableau récapitulatif :**

ARTICLES		BP2023	BP 2024	Variation en %
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000,00 €	42 600,00 €	113,00%
6479	Remboursements sur autres charges sociales	55 000,00 €	55 000,00 €	0,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>97 600,00 €</b>	<b>30,13%</b>

## Répartition des recettes de fonctionnement



## Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevèrent à 14 798 323 M € (+ 3.52% par rapport au budget 2023). Cette augmentation est essentiellement expliquée par une augmentation des dépenses d'énergie et des dépenses de personnel. Elles sont néanmoins atténuées par une maîtrise des charges à caractère général qui ne progressent que de 2.42% malgré l'inflation (-1.83% hors eau, énergie et assurances).

### Répartition des dépenses de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2023 + DM	BP 2024	Evolution en %
011 Charges générales	2 798 340,60 €	2 866 066,00 €	2,42%
012 Charges de personnel	7 068 391,00 €	7 100 000,00 €	0,45%
014 Atténuations de produits	988 500,00 €	990 000,00 €	0,15%
65 Charges de gestion courante	995 538,00 €	3 344 257,01 €	235,92%
66 Charges financières	85 000,00 €	71 000,00 €	-16,47%
67 Charges spécifiques	10 000,00 €	105 000,00 €	950,00%
68 Dotations au provisions	23 700,00 €	2 000,00 €	-91,56%
Total des dépenses réelles	11 969 469,60 €	14 478 323,01 €	20,96%
Virement à la section de fonctionnement ordre	1 068 190,56 €	- €	-100,00%
Autres écritures d'ordre	1 257 149,50 €	320 000,00 €	-74,55%
Total des dépenses de fonctionnement	14 294 809,66 €	14 798 323,01 €	3,52%

**Chapitre 011 : Charges à caractère général.** Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant des services, les fournitures, les prestations de services, l'entretien du patrimoine...

**Chapitre 011 - Tableau récapitulatif :**

ARTICLES		BP 2023	BP 2024	Variation en %
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains)	416 550,00	395 010,00	-5,17%
60611	Eau et assainissement	52 000,00	70 000,00	34,62%
60612	Energie - Electricité	758 000,00	790 000,00	4,22%
60622	Carburants	19 950,00	20 000,00	0,25%
60623	Alimentation	42 290,00	42 650,00	0,85%
60628	Autres fournitures non stockées	10 800,00	10 750,00	-0,46%
60631	Fournitures d'entretien	45 050,00	45 050,00	0,00%
60632	Fournitures de petit équipement	79 355,00	82 770,00	4,30%
60636	Habillement et vêtements de travail	8 300,00	8 000,00	-3,61%
6064	Fournitures administratives	30 000,00	31 000,00	3,33%
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiath)	2 410,00	1 280,00	-46,89%
6067	Fournitures scolaires	41 590,00	40 490,00	-2,64%
6068	Autres matières et fournitures	20 650,00	20 250,00	-1,94%
611	Contrats de prestations de services	33 300,00	31 340,00	-5,89%
6132	Locations immobilières	15 300,00	14 030,00	-8,30%
61351	Matériel roulant	5 300,00	2 600,00	-50,94%
61358	Autres	88 390,00	88 170,00	-0,25%
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	2 000,00	0,00%
61521	Terrains	15 000,00	43 000,00	186,67%
615221	Bâtiments publics	85 000,00	85 000,00	0,00%
615228	Autres bâtiments	1 500,00	1 500,00	0,00%
615231	Voiries	600,00	500,00	-16,67%
615232	Réseaux	125 000,00	125 000,00	0,00%
61551	Matériel roulant	25 720,00	25 000,00	-2,80%
61558	Autres biens mobiliers	67 950,00	40 400,00	-40,54%
6156	Maintenance	175 652,60	165 930,00	-5,54%
6161	Multirisques	43 000,00	96 300,00	123,95%
6182	Documentation générale et technique	5 380,00	4 695,00	-12,73%
6184	Versements à des organismes de formation	41 600,00	41 600,00	0,00%
6185	Frais de colloques et de séminaires	150,00	150,00	0,00%
6188	Autres frais divers	13 735,00	14 580,00	6,15%
62268	Autres honoraires, conseils	14 000,00	20 000,00	42,86%
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 000,00	0,00%
6231	Annonces et insertions	4 000,00	5 000,00	25,00%
6232	Fêtes et cérémonies	46 335,00	30 925,00	-33,26%
6234	Réceptions	4 900,00	6 800,00	38,78%
6236	Catalogues et imprimés	2 090,00	1 400,00	-33,01%
6238	Divers	30 545,00	27 854,00	-8,81%
6247	Transports collectifs du personnel	58 868,00	63 282,00	7,50%
6248	Divers	1 550,00	1 100,00	-29,03%
6251	Voyages, déplacements et missions	950,00	1 600,00	68,42%
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	19 680,00	-1,60%
6262	Frais de télécommunications	58 000,00	58 000,00	0,00%
627	Services bancaires et assimilés	5 700,00	3 000,00	-47,37%
6281	Concours divers (cotisations)	5 625,00	6 310,00	12,18%
6282	Frais de gardiennage	1 500,00	1 500,00	0,00%
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00	3 000,00	0,00%
62875	RBT de frais aux communes membres du GFP	40 000,00	40 000,00	0,00%
62878	Rbt de fraisA des tiers	3 000,00	3 000,00	0,00%
6288	Autres	138 985,00	155 270,00	11,72%
63512	Taxes foncières	76 820,00	70 000,00	-8,88%
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 950,00	7 300,00	-18,44%
<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>		<b>2 798 340,60</b>	<b>2 866 066,00</b>	<b>2,42%</b>

Les charges générales sont en hausse 67 725 € malgré des augmentations prévues sur les postes eau, électricité et contrats d'assurance à la hauteur de 103 300 €. Cela traduit l'effort fait sur les autres postes pour maîtriser les charges de fonctionnement.

L'investissement prévu en 2024 avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle halle de tennis permettra à la Ville d'être moins dépendante de ces fluctuations.

Le contrat de location et de maintenance de télésurveillance est arrivé à échéance. Des acquisitions de matériel seront réalisées en investissement afin de supprimer à terme la location. Ainsi, ce poste sera désormais uniquement composé des coûts de maintenance.

SITES	Achat (investissement)	service télésurveillance (fonctionnement)	location (avec télégestion) (fonctionnement)	Frais de raccordement sur matériels déjà propriété de la Ville (investissement)
ECOLE PAUL FORT		50,00 €		640,00 €
NOUVEAU BATIMENT MARIE CURIE		50,00 €		640,00 €
MRIE CURIE EXISTANT (PERISCOLAIRE)		50,00 €		640,00 €
POLICE MUNICIPALE	2 200,00 €	50,00 €		
BATIMENT CCAS	2 450,00 €	50,00 €		
LOCAUX PEEJ	2 900,00 €	50,00 €		
ECOLE DE DANSE	2 300,00 €	50,00 €		
CENTRE SOCIO CULTUREL - ATELIER 860	4 600,00 €	50,00 €		
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	3 700,00 €	50,00 €		
VIDEOPROTECTION CTM	3 000,00 €			
HOTEL DE VILLE	3 700,00 €	50,00 €		
PROJET SI SENIOR - SYNDICATS	2 250,00 €	50,00 €		
CRECHE F. DOLTO	3 100,00 €	50,00 €		
GYMNASE SENGHOR (alarme sonore uniquement)	1 700,00 €			
GYMNASE OBRIC (alarme sonore uniquement)	2 050,00 €			
GYMNASE A. MILLIAT (alarme sonore uniquement)	1 900,00 €	50,00 €		
NOUVEAU VESTIAIRE COMPLEXE SPORTIF	1 850,00 €			
ECOLE SIMONE VEIL ELEMENTAIRE			190,02 €	
CENTRE DE LOISIRS			137,00 €	
GROUPE SCOLAIRE JEAN VILAR			184,50 €	
ECOLE SIMONE VEIL MATERNELLE			169,03 €	
<b>TOTAL euros HT</b>	<b>37 700,00 €</b>	<b>650,00 €</b>	<b>680,55 €</b>	<b>1 920,00 €</b>
<b>TOTAL euros TTC</b>	<b>45 240,00 €</b>	<b>780,00 €</b>	<b>816,66 €</b>	<b>2 304,00 €</b>

<b>TOTAL investissement 2024</b>	<b>47 544,00 €</b>
TOTAL fonctionnement HT par an	15 966,60 €
<b>TOTAL fonctionnement TTC par an</b>	<b>19 159,92 €</b>

Le montant des liquidations pour le poste de télésurveillance était de 40 134 € en 2023.

**Chapitre 012 : Charges de personnel.** Ce chapitre représente le principal poste de dépenses de fonctionnement.

**Chapitre 012 - Tableau synthétique :**

COMPTES		BP+DM 2023	BP 2024
<b>TOTAL 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>7 068 391 €</b>	<b>7 100 000 €</b>

Le chapitre 012 reste maîtrisé avec une augmentation de seulement 0,45% malgré :

- La prise en compte en année pleine des revalorisations salariales instaurées en 2023 pour les agents de la fonction publique ;
- Et les évolutions réglementaires prévues pour 2024.

Les prévisions budgétaires 2024 doivent, en conséquence, tenir compte de :

- ✓ L'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1<sup>er</sup> janvier ;
- ✓ L'augmentation d'un point du taux de la contribution employeur finançant la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), motivée par la dégradation observée de la situation financière de la caisse. Cette augmentation devrait cependant faire l'objet d'une mesure de compensation afin de limiter son impact sur le budget des collectivités territoriales ;
- ✓ A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers relevant du régime mixte, est augmenté d'un point et porté à 31,65% (au lieu de 30,65%). Pour l'année 2024, le décret prévoit en compensation une baisse d'un point du taux de la cotisation d'assurance maladie applicable aux rémunérations versées aux mêmes agents soit un taux à 8,88% (au lieu de 9,88%) ;
- ✓ La revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 en année pleine ;
- ✓ La revalorisation salariale des échelons du bas de la catégorie C et de la catégorie B intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2023 qui s'est traduite par l'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 ;
- ✓ La reconduction de la Gipa (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) ;
- ✓ La hausse de la participation des employeurs aux titres de transport depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 (prise en charge à 75% contre 50% auparavant) et la mise en œuvre du Forfait Mobilité Durable (FMD) ;
- ✓ Le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au maximum du plafond défini par décret.

**EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

	Titulaires – Stagiaires	Non titulaires	Non permanents	Total
Nombre d'ETP (Equivalent temps plein)	104.35	36.44	13.28	154.07

## Evolution prévisionnelle du chapitre 012

		BP 2023	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	26 329,00 €	13 279,73 €	14 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur	3 900,00 €	4 343,56 €	5 000,00 €
6331	Versement mobilité dont Forfait mobilité durable (FMD) à partir du 1er janvier 2024	81 600,00 €	79 890,00 €	86 600,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	19 968,00 €	21 000,00 €
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG de la fonction publique territoriale	70 300,00 €	72 087,04 €	73 000,00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	12 300,00 €	11 983,06 €	12 000,00 €
64111	Rémunération principale	2 996 391,00 €	2 502 496,56 €	2 602 596,42 €
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	72 600,00 €	50 192,82 €	51 000,00 €
64113	NBI	0,00 €	14 295,25 €	14 600,00 €
64118	Autres indemnités	431 200,00 €	450 805,25 €	468 837,46 €
64131	Rémunérations	1 600 271,00 €	1 194 893,82 €	1 242 689,57 €
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00 €	28 118,86 €	29 100,00 €
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00 €	25 591,32 €	27 100,00 €
64138	Primes et autres indemnités	2 500,00 €	302 587,60 €	314 691,10 €
6417	Rémunération des apprentis	0,00 €	2 732,61 €	6 831,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	351 300,00 €	848 988,00 €	855 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	166 200,00 €	891 701,56 €	892 000,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	60 400,00 €	61 857,83 €	64 800,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 000,00 €	53 323,82 €	118 100,00 €
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00 €	57,10 €	228,40 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	935 700,00 €	0,00 €	
64731		0,00 €	6 747,30 €	
6475	Médecine du travail, pharmacie	35 000,00 €	26 128,03 €	35 000,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	164 400,00 €	152 024,66 €	160 000,00 €
6488	Autres	0,00 €	1 269,00 €	1 500,00 €
<b>CHAP 012</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 068 391,00 €</b>	<b>6 815 362,78 €</b>	<b>7 095 673,96 €</b>



**Chapitre 014 : Atténuations de produits.** Elles incluent notamment l’attribution de compensation (liée au transfert de compétences) versée à Caen la mer ainsi que la contribution au FPIC (Fonds de péréquation communale et intercommunale que l’on retrouve au chapitre 73 dans la mesure où la Ville en est bénéficiaire). Ce chapitre ne devrait pas connaître d’évolution.

**Chapitre 014 - Tableau récapitulatif :**

COMPTES		BP 2023	BP 2024
7391172	Dégrèvement Taxe d'habitation / logements vacants	3 500 €	5 000 €
739211	Reversement Attribution de compensation	985 000 €	985 000 €
<b>TOTAL 014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>988 500 €</b>	<b>990 000 €</b>

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.** Ce chapitre intègre notamment les subventions aux associations et au CCAS ainsi que les indemnités des élus.

**Chapitre 65 - Tableau récapitulatif :**

ARTICLES		BP 2023	BP 2024	Variation en %
65311	Indemnités de fonction	175 000,00	176 000,00	0,57%
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	2 000,00	0,00%
65313	Cotisations de retraite	16 000,00	16 000,00	0,00%
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	23 000,00	
65315	Formation	3 000,00	3 000,00	0,00%
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	400,00	600,00	50,00%
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	5 000,00	
65568	Autres contributions	200,00	200,00	0,00%
657362	Budgets annexes 65736212 Dotés de la personnalité morale	480 000,00	480 000,00	0,00%
657382	Organismes publics divers	2 338,00	0,00	-100,00%
65748	Autres personnes de droit privé	305 000,00	305 000,00	0,00%
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	1 500,00	1 500,00	0,00%
65888	Autres	10 100,00	5 000,00	-50,50%
65888	Dépenses non affectées	0,00	2 326 957,01	
<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>		<b>995 538,00</b>	<b>3 344 257,01</b>	<b>235,92%</b>

Les dépenses non affectées constituent une provision qui viendra financer les opérations d’investissement d’ores et déjà prévues au sein du Plan Pluriannuel d’Investissement (PPI) tout en limitant l’endettement de la commune et préservant l’épargne.

**Chapitre 66 : Charges financières.** Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette.

Le montant des charges d’intérêts s’élèvera à 71 000 € pour l’année 2024. Sur les 7 emprunts en cours (hors emprunt CARSAT), trois arrivent à échéance entre 2026 et 2027. Cela explique le faible montant d’intérêts à rembourser.

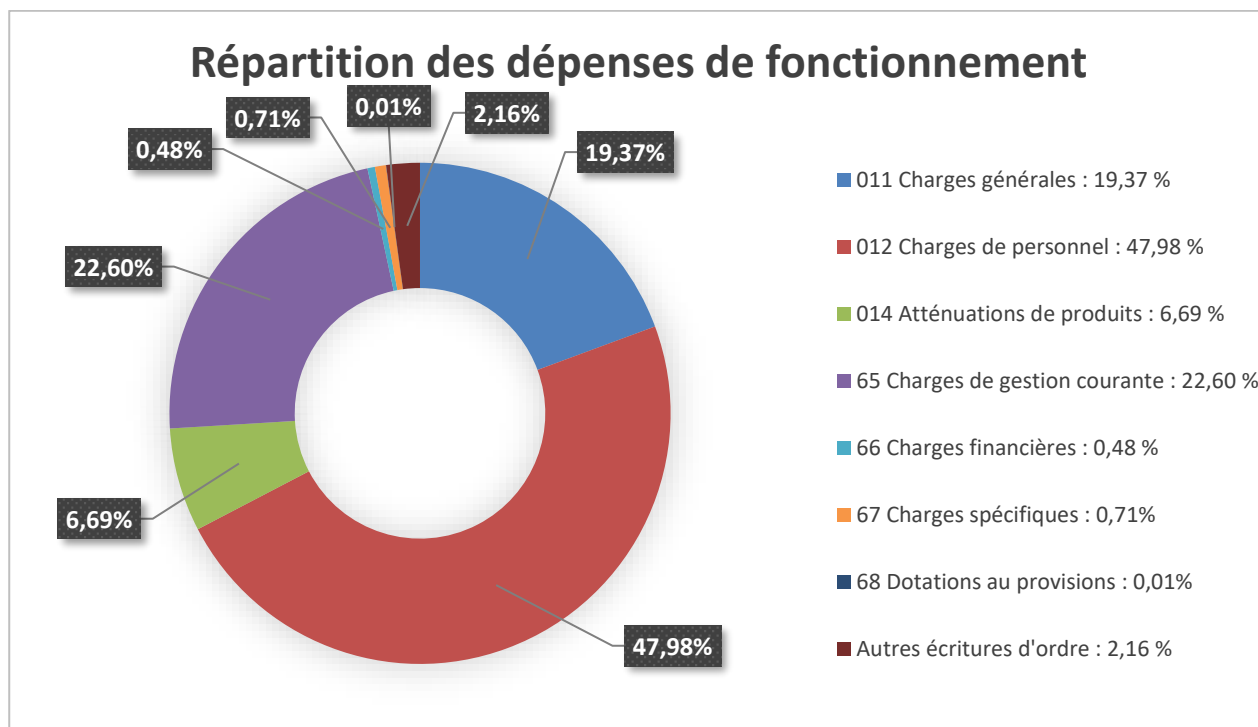
**Tableau récapitulatif - Chapitre 66 :**

COMPTES		BP 2023	BP 2024
<b>TOTAL 66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>85 000 €</b>	<b>71 000 €</b>

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.** Ce chapitre comprend les annulations de titres sur exercices antérieurs. Ce chapitre enregistre une hausse mais il s'agit ici d'une régularisation pour la mise à disposition ascendante des services qui fait l'objet d'une convention avec Caen la mer (cf. compte 70846).

**Chapitre 67 - Tableau récapitulatif :**

COMPTES		BP 2023	BP 2024
673	Titres annulés	10 000 €	105 000 €
<b>TOTAL 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>10 000 €</b>	<b>105 000 €</b>



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

---

La section d'investissement a vocation à entretenir le patrimoine et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement, apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

La section d'investissement est composée comme suit :

- En recettes : trois types de recettes coexistent :
  - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les travaux et acquisitions (fonds de compensation de la TVA) ;
  - o Les subventions d'investissement perçues pour la réalisation de projets d'investissement (provenant de l'État et des autres collectivités comme la Région et le Département) ;
  - o Les emprunts.

A ces recettes, s'ajoute le virement de la section de fonctionnement qui correspond en réalité à l'autofinancement.

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment :
  - o Des travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création ;
  - o Des acquisitions de mobilier, de matériel d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers.

A ces dépenses, s'ajoute le remboursement du capital de la dette.

Le budget d'investissement est composé à la fois des nouvelles recettes et dépenses mais également des « restes à réaliser » de l'exercice N-1, tout cela devant former un équilibre.

L'année 2024 sera principalement marquée par le début des travaux de la construction de la Halle de tennis.

## Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement du budget 2024 (hors excédent d'investissement) s'élèvent à 2 835 051.13 € et se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement	BP 2023 + DM	BP 2024	Evolution en %
Excédent d'investissement		2 033 190,21 €	
10 Dotations divers et réserves (sauf 1068)	990 000,00 €	610 000,00 €	-38,38%
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 254 438,37 €	- €	-100,00%
13 Subventions d'investissement reçues	2 298 724,75 €	1 820 603,13 €	-20,80%
16 Dettes et emprunts assimilés	201 982,00 €	201 482,00 €	-0,25%
27 Autres immobilisations financières	59 587,00 €	52 966,00 €	-11,11%
024 Produits des cessions	120 000,00 €	150 000,00 €	25,00%
<b>Total des recette réelles</b>	<b>4 924 732,12 €</b>	<b>4 868 241,34 €</b>	<b>-1,15%</b>
Virement de la section de fonctionnement ordre	1 068 190,56 €		-100,00%
Autres recettes d'ordre	1 357 149,50 €	420 000,00 €	-69,05%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>7 350 072,18 €</b>	<b>5 288 241,34 €</b>	<b>-28,05%</b>

La différence des recettes d'ordre entre 2023 et 2024 concerne la cession du bâtiment Alternat 'ifs.

Les écritures comptabilisées sur le budget 2023 sont les suivantes :

- 024 – chapitre budgétaire sans exécution : inscription du prix de cession 800 000 € au moment du vote du budget 2023 ;
- Valeur nette comptable du bien 857 149.50 €, il s'agit ici d'une moins-value de cession de 57 149.50 € (VNC-prix de vente).

L'émission des titres de recettes sur les comptes 775, 776, 192 entraîne une ouverture automatique de crédits :

ARTICLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
7761/042 moins-value		57 149,50 €		
675/042 VNC	857 149,50 €			
775/77 prix de vente		800 000,00 €		
192/040 moins-value			57 149,50 €	
2115/040 sortie d'actif				857 149,50 €

- Emission d'un mandat sur le compte 042/675 écriture d'ordre pour le montant de la valeur nette comptable (VNC).
- Emission d'un titre sur le compte 775 du montant du prix de vente écriture réelle.
- Emission d'un titre sur le compte 040/21XX pour le montant de la VNC pour constater la sortie de l'actif écriture d'ordre.
- Emission d'un titre 042/776 pour le montant de la moins-value de cession écriture d'ordre.
- Emission d'un mandat au compte 040/ 192 pour la moins- value de cession écriture d'ordre.

**Les subventions d'investissement.** Afin d'optimiser le financement de ses opérations d'équipement, la commune est engagée dans une stratégie proactive de recherche de fonds basée notamment sur le renforcement de son réseau de partenaires.

La Ville travaille ainsi en étroite collaboration avec ses partenaires financiers, au premier rang desquels l'État, la Région Normandie et le Département du Calvados, la Carsat et la Caisse d'Allocations Familiales.

L'objectif est d'obtenir les participations les plus élevées possibles pour le co-financement des opérations communales. Le développement du co-financement repose sur une maîtrise des dispositifs pérennes et une intégration des dispositifs ponctuels de type appels à projets.

En 2023, le montant prévisionnel des subventions à encaisser s'élève à 1 820 603.13 €. Elles se répartissent comme suit :

- Reprise des restes à réaliser pour un montant de 374 402.61 € ;
- Réhabilitation de la résidence autonomie à hauteur de 1 442 200.52 € ;
- 4 000 € pour le centre socio-culturel.

Des dossiers de demande de subvention sont en cours d'instruction pour les opérations suivantes :

- La construction de la halle de tennis ;
- La sécurisation des écoles (pose de clôture et de portails et d'interphones).

Ces subventions seront inscrites dès la réception des notifications.

**Les emprunts.** La somme de 201 482 € inscrite au budget 2024 correspond au versement du solde du prêt à taux 0 consenti par la CARSAT dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie. La durée d'amortissement de cet emprunt est de 20 ans.

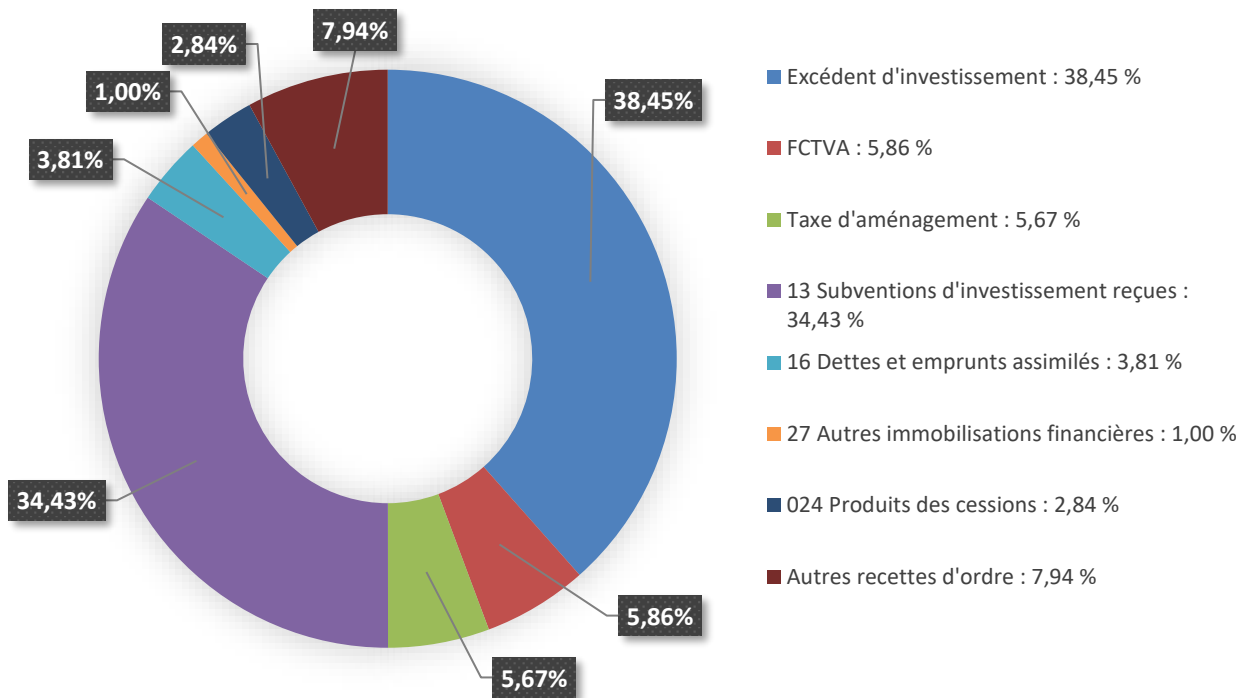
**FCTVA.** Le fonds de compensation de la TVA (dont le taux est fixé à 16,404%) est basé sur le montant des dépenses réalisées en 2022. Il est estimé en 2024 à 310 000 €.

**La taxe d'aménagement.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté Urbaine (CU) Caen la mer perçoit la taxe d'aménagement au taux unifié de 5% sur l'ensemble du territoire de la CU, à l'exception de quelques parties du territoire où le taux peut être majoré sur décision de la commune, comme c'est le cas à l'ifs pour 3 secteurs (taux de 13%). Dans ces cas précis, la CU reverse 100% de la part de la taxe comprise entre 5% et 13%. Le produit attendu pour 2024 est estimé à 310 000 €.

**Le remboursement du capital de la dette par Caen la mer (dette récupérable).** La Communauté Urbaine rembourse chaque année la part des annuités d'emprunts affectés au financement de la compétence voirie. Ce montant inscrit à hauteur de 52 966 € pour 2024 est dégressif jusqu'en 2031.

**Produits des cessions.** Les investissements sont également financés par les cessions de biens à hauteur de 150 00 €. La somme inscrite au budget correspond au produit de la vente de la maison de l'impasse Paul Fort.

## Répartition des recettes d'investissement



## Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 288 241.34 € (BP 2023 : 7 350 072.18 €) et se répartissent ainsi :

Dépenses d'investissement	BP 2023 + DM	BP 2024	Evolution en %
001 Déficit d'investissement	167 566,35 €	- €	-100,00%
10 Dotations, fonds diverses et réserves	1 500,00 €		-100,00%
Opérations d'investissement	6 376 856,33 €	4 467 541,34 €	-29,94%
16 Emprunts et dettes assimilés	580 000,00 €	650 000,00 €	12,07%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>7 125 922,68 €</b>	<b>5 117 541,34 €</b>	<b>-28,18%</b>
Autres recettes d'ordre	224 149,50 €	170 700,00 €	-23,85%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>7 350 072,18 €</b>	<b>5 288 241,34 €</b>	<b>-28,05%</b>

Les travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie se termineront en 2024.

Il n'en demeure pas moins que la Ville d'Ifs poursuit la réalisation de projets structurants tout en maintenant une enveloppe constante pour l'entretien courant de son patrimoine. En 2024, on notera parmi les opérations nouvelles les inscriptions budgétaires suivantes :

- Les travaux d'étanchéité à l'école Jean Vilar : 150 000 € ;
- La construction de la halle de tennis équipée de panneaux photovoltaïques pour 1 000 000 € (Crédits de paiement 2024) ;
- La Fibre optique pour 40 000 € ;
- La rénovation du parc d'éclairage public pour 300 000 € ;
- La création d'une nouvelle opération pour la réhabilitation énergétique des bâtiments qui va permettre de lancer les études sur l'hôtel de ville et le CCAS : 70 000 € (étude programmation et maîtrise d'œuvre).

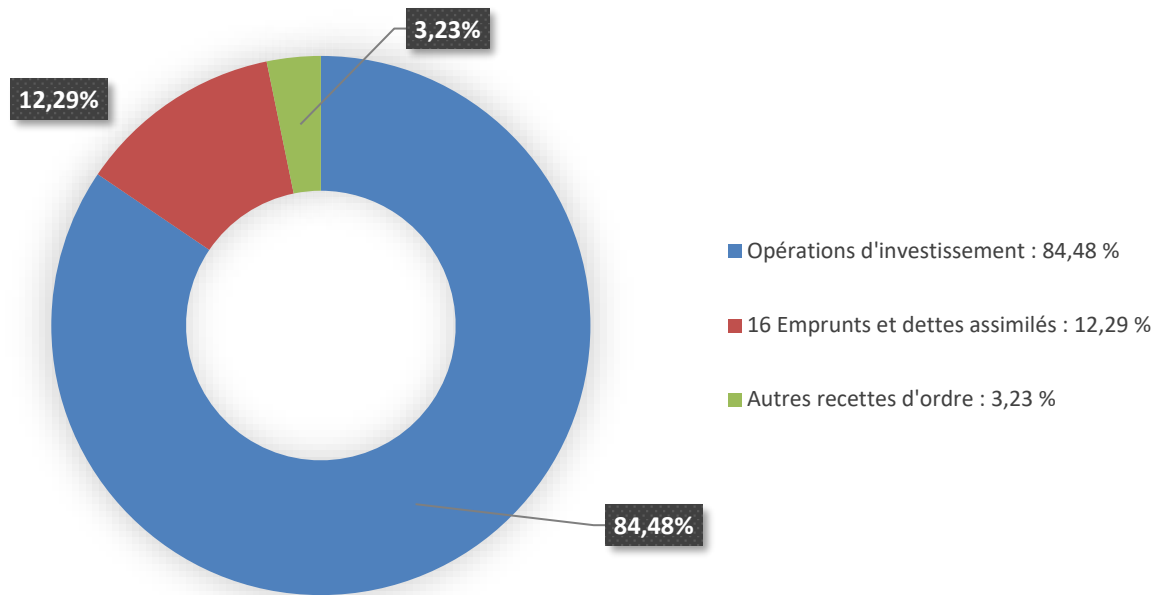
### **Les opérations d'investissement :**

Les dépenses d'équipements inscrites au budget 2024 s'élèvent à 4 467 541.34 €.

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	RAR N-1	BP 2024	RAR + BP 2024
201307	MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP		- €	15 000,00 €	15 000,00 €
201308	RENFORCEMENT DES RESEAUX		6 038,07 €	20 000,00 €	26 038,07 €
201401	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE J VERNE		- €	- €	- €
201404	POLICE		- €	5 500,00 €	5 500,00 €
201405	ECLAIRAGE PUBLIC	8D	11 300,28 €	300 000,00 €	311 300,28 €
201406	COMPLEXE SPORTIF		939,20 €	111 000,00 €	111 939,20 €
201408	ECOLE DE DANSE ET DE MUSIQUE		- €	17 210,00 €	17 210,00 €
201409	GYMNASE SENGHOR		6 314,40 €	12 000,00 €	18 314,40 €
201410	INFORMATIQUE		28 183,80 €	146 916,00 €	175 099,80 €
201411	HOTEL DE VILLE		519,72 €	27 800,00 €	28 319,72 €
201415	TERRAINS		- €	- €	- €
201416	SALLE FRANCOIS MITTERRAND		3 109,92 €	10 000,00 €	13 109,92 €
201417	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		17 808,00 €	51 000,00 €	68 808,00 €
201418	CRÈCHE		786,59 €	20 750,00 €	21 536,59 €
201419	CIMETIERE		- €	53 800,00 €	53 800,00 €
201424	JEUX		11 941,58 €	12 000,00 €	23 941,58 €
201426	LOGEMENT		- €	2 000,00 €	2 000,00 €
201429	BATIMENT		- €	66 100,00 €	66 100,00 €
201502	SIGNALETIQUE VILLE		- €	5 500,00 €	5 500,00 €
201504	FORET		- €	20 000,00 €	20 000,00 €
201508	CENTRE SOCIO		5 102,79 €	15 200,00 €	20 302,79 €
201603	PERISCOLAIRE		207,98 €	18 684,11 €	18 892,09 €
201606	ANIMATION DU TERRITOIRE		- €	3 900,00 €	3 900,00 €
201607	ACM		3 734,02 €	4 300,00 €	8 034,02 €
201608	PARC ARCHEOLOGIQUE		621,00 €	- €	621,00 €
201609	REHABILITATION ECOLE P FORT ET CURIE		80 000,00 €	- €	80 000,00 €
201701	CULTURE		1 398,84 €	4 750,00 €	6 148,84 €
201702	COORDINATION ENTRETIEN		11 173,79 €	46 500,00 €	57 673,79 €
201704	GYMNASE ALICE MILLIAT		12 374,40 €	5 800,00 €	18 174,40 €
201802	SERVICE PREVENTION		721,08 €	12 000,00 €	12 721,08 €
201803	PATRIMOINE		- €	- €	- €
201901	ARCHIVES		- €	- €	- €
202002	RAM		- €	- €	- €
202101	RESIDENCE AUTONOMIE		- €	- €	- €
202101	RESIDENCE AUTONOMIE	2D	- €	1 357 869,19 €	1 357 869,19 €
202201	SKATEPARK		51 714,66 €	5 000,00 €	56 714,66 €
202302	SUBVENTION VAE		- €	- €	- €
202302	SUBVENTION VAE	1D	- €	8 000,00 €	8 000,00 €
202303	ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE		19 200,00 €	- €	19 200,00 €
202303	ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE	4D	- €	37 500,00 €	37 500,00 €
202304	CONSTRUCTION TERRAIN DE TENNIS		- €	347 096,71 €	347 096,71 €
202304	CONSTRUCTION TERRAIN DE TENNIS	5D	- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
202305	REHABILITATION ENERGETIQUE HVILLE ET CCAS		- €	- €	- €
202307	FIBRE OPTIQUE		- €	- €	- €
202307	FIBRE OPTIQUE	7D	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
202308	RENOUVELLEMENT URBAIN SUD EST PLAINE		- €	- €	- €
202401	REHABILITATION ENERGETIQUE H VILLE ET CCAS	6D	- €	80 000,00 €	80 000,00 €
202405	MOBILIER BATIMENT ASSOCIATIF MARIE CURIE			15 000,00 €	15 000,00 €
23	ECOLES		48 223,21 €	247 952,00 €	296 175,21 €
<b>TOTAL</b>			<b>321 413,33 €</b>	<b>4 146 128,01 €</b>	<b>4 467 541,34 €</b>



## Répartition des dépenses d'investissement



## État de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A2.2</b>

### A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 01/01/2024	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
			Type de taux (12)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>	<b>6494 225,67</b>				<b>640 215,28</b>	<b>69 094,23</b>	<b>0,00</b>	<b>9 613,85</b>
1641 Emprunts en euros (Total)	6494 225,67				640 215,28	69 094,23	0,00	9 613,85
1 / 09335 0 420	4 769,50	1,75	F	0,25	2 381,76	11,93	0,00	1,50
6 / LT110119	415 946,84	2,45	F	3,98	145 937,40	14 634,71	0,00	477,62
7 / A14120DX	431 486,33	3,96	F	2,79	103 460,65	11 002,90	0,00	297,92
9 / 8392527	428 571,60	3,83	F	3,17	107 142,84	12 312,06	0,00	1 661,30
11 / MON511611EUR	1018 822,45	11,09	F	0,22	90 562,00	2 166,70	0,00	332,96
12 /	1711 548,72	23,25	F	0,82	66 337,02	13 788,74	0,00	3 325,81
13 /	1809 806,23	23,25	F	0,82	90 729,91	15 177,19	0,00	3 516,74
14 /	673 274,00	19,75	F	0,00	33 663,70	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6494 225,67</b>				<b>640 215,28</b>	<b>69 094,23</b>	<b>0,00</b>	<b>9 613,85</b>

L'emprunt du crédit agricole se terminera le 15/09/2026 et les deux prêts de la Caisse d'Épargne se termineront en novembre et décembre 2027. A la fin de l'année 2023, la part des emprunts à taux fixe est de 100%. L'exposition de la dette communale présente donc un profil très sécurisé.

## Les ratios

<b>Informations statistiques</b>	
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	12 185

<b>Informations fiscales (N-2)</b>	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant	1 053,23

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Moyennes nationales</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 188,21
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 017,27
3	Dépenses d'équipement brut/population	366,64
4	Encours de dette/population	532,97
5	DGF/population	175,30
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	49,04%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel en capital de la dette /RRF	122,05%
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	36,04 %
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	52,40 %
10	Epargne brute/recettes réelles de fonctionnemnet	0,21 %